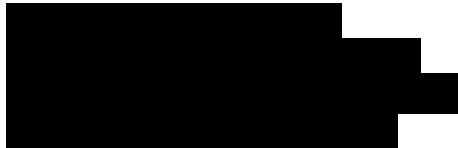


PAR COURRIER

Montréal, le 7 février 2019



Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [Redacted]

N/Réf. : 0801-01-2018-2019-539

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 27 janvier dernier, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de l'ensemble du dossier qu'il pourrait détenir concernant messieurs Ghislain Lacombe, Jacques Lacombe et Serge Lacombe et/ou l'emplacement situé sur l'avenue de la Gare, à Mascouche.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier ouvert correspondant à votre demande : SAI-M-252976-1610 (O). Cependant, veuillez noter que le Tribunal ne peut effectuer de recherche par adresse.

À la suite d'une conversation téléphonique, vous nous avez informés que vous désiriez recevoir une copie de tout le dossier.

Comme convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie des documents au dossier, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

...2

Conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.3), vous trouverez également en pièces jointes un reçu au montant de 20,33 \$ ainsi que la facture pour les frais liés à la reproduction des documents.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Copie des documents, facture et reçu